

DEMANDE DE DÉROGATION SUR ESPÈCE(S) PROTÉGÉE(S)	
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL	
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	
Cas 2 : destructions suite à problèmes de cohabitation / gestion d'infrastructures...	
Référence du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	2023-11-13h-01296
Dénomination du projet :	Destruction de nids d'Hirondelle de fenêtre dans le cadre des travaux de réfection des passements de toits d'un bâtiment public situé à Breuil-Chaussée, sur la commune de Bressuire
Préfet(s) compétent(s) :	Deux-Sèvres (79)
Bénéficiaire(s) :	Ville de Bressuire
Date de dépôt de la demande par le bénéficiaire :	23/11/23
Date de transmission du dossier au CSRPN :	30/11/23

Ce projet concerne la rénovation d'une ancienne école vétuste en accueil périscolaire abritant une colonie d'Hirondelles de fenêtre (11 nids) et accessoirement quelques Moineaux domestiques.

La population au niveau de la commune est inconnue si ce n'est une estimation des années 2011-2013 évoquant de l'ordre de 20 à 43 nids sur l'agglomération bressuiraise ; il est donc difficile de se faire une idée de ce que représente cette petite colonie à l'échelle de la commune.

Pour l'absence de solution alternative, il n'y a pas de doute.

La mesure de compensation/accompagnement vise en l'installation de 12 nichoirs doubles correspondant à doubler les capacités d'accueil de nids (24 pour 11 nids « naturels »).

Les mesures d'accompagnement sont appropriées bien qu'améliorables.

Conclusion :
C'est pourquoi le CSRPN Nouvelle-Aquitaine accorde un avis favorable sous les conditions suivantes :
<ul style="list-style-type: none"> Le suivi de la nidification des hirondelles sur le site rénové doit se dérouler sur les années 2024, 2025 et 2026. Si, à l'issue de ces 3 ans, la population ne retrouve pas son niveau antérieur (4 nids occupés) des mesures de sauvegarde à l'échelle communale devront être entreprises. Un inventaire communal des hirondelles de fenêtre devra être lancé sur cette période de 3 ans (2024-2026) pour d'une part veiller à l'évolution de la population à moyen terme, d'autre part étudier l'éventuel report des oiseaux sur des sites déjà occupés et enfin lancer les bases d'un plan de restauration de cette espèce au niveau du territoire de Bressuire.

Expert(s) délégué(s) :	Michel METAIS
Avis :	
Favorable :	
Favorable sous conditions :	X
Défavorable :	
Conditions :	Cf conclusion
Fait le :	29/01/24
Signature : Pour le président du CSRPN NA, l'expert-délégué	
	